

Impôt sur le revenu : les dates de déclaration à retenir

- La date limite de dépôt de la déclaration "papier", actuellement en cours d'envoi, est fixée au lundi 30 mai 2011 (minuit).

- A compter du mardi 26 avril 2011, les contribuables ont la possibilité de déclarer leur revenu sur "www.impots.gouv.fr".

Les contribuables ayant choisi de faire leur déclaration en ligne bénéficient d'un délai supplémentaire pour le faire, en fonction de leur lieu de résidence (département) :

- le jeudi 9 juin 2011 à minuit pour les départements n°1 à 19,
 - le jeudi 16 juin 2011 à minuit pour les départements n°20 à 49,
 - le jeudi 23 juin 2011 à minuit pour les départements n°50 à 974.
-
- Pour les contribuables résidant à l'étranger, la date limite est commune pour le dépôt papier et par internet :
 - le jeudi 30 juin 2011 (minuit) pour l'Europe, les pays du littoral méditerranéen, l'Amérique du Nord et l'Afrique,
 - le vendredi 15 juillet 2011 (minuit) pour les autres pays du monde.